

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le huit septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 31 août 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Iréna BARDINET, Thierry BROSSARD, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MÉNARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON et Agnès RONDEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU), Henri-Pierre BABEAU (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Mathieu BÉRARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Mathieu POUGNAND (Pouvoir donné à Valérie MARSAULT) et Stéphanie SIMONNEAU (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

Absent : Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Anne FERRER

OBJET : Travaux de stationnement côte du Chaillot et avenue Ernest Pérochon - Consultation des entreprises déclarée sans suite

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- la volonté communale d'engager des travaux d'aménagement du stationnement existant côte du Chaillot (devant l'espace paramédical, les commerces et la future pharmacie d'une part et sur le mail devant la boulangerie « Confiance gourmande » d'autre part) et la création de 4 nouvelles places rue Ernest Pérochon, le long du terre-plein central ;

- la décision du conseil municipal par délibération en date du 28 avril 2023 :

- d'approuver l'avant-projet définitif (APD) présenté, pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 31 871,00 € HT ;
- de lancer une consultation d'entreprises pour passation d'un marché de travaux (en procédure adaptée).

La consultation des entreprises a été lancée le 16 juin 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 27 juin 2023 à 12h00.

Trois offres ont été déposées dans le délai imparti et déclarées conformes.

Après analyse des offres,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de déclarer sans suite la consultation des entreprises engagée le 16 juin 2023, pour motif d'intérêt général d'ordre budgétaire, l'analyse des offres présentant un coût estimatif de travaux très supérieur (entre 30 et 40 %) au budget voté le 28 avril 2023 (approbation de l'APD) comme indiqué ci-dessus ;
- d'en informer les 3 entreprises ayant remis une offre ;
- de reprendre l'étude du projet initial et d'y apporter des modifications qui permettront, après validation du nouveau scénario retenu, de relancer une nouvelle procédure de consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré le 8 septembre 2023

La secrétaire de séance,
Anne FERRER

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 13 SEP. 2023

Notifié ou publié le : 13 SEP. 2023